Paris, le 25 mars 2009

24 mars 2009 : Des décisions structurantes pour le projet stratégique !

Le 1^{er} conseil d'administration de l'ENTPE, de l'année 2009, s'est tenu le mardi 24 mars 2009.

Le président a accueilli trois nouveaux administrateurs :

- Nathalie Mezureux, directrice de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, membre du collège des représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Jean Servière, ingénieur des travaux maritimes, représentant le ministère de la Défense au sein du collège des employeurs d'ingénieurs des TPE ;
- Delphin Rivière, directeur du CETE du Sud-Ouest, membre élu, représentant les enseignants dont l'Ecole n'est pas l'employeur principal .

Les débats ont majoritairement porté sur l'élaboration du projet stratégique de l'Ecole, l'avancement de la démarche et la poursuite de la réflexion.

Les autres points concernaient des décisions de gestion sur lesquelles le CA était appelé à statuer pour le bon fonctionnement de l'EPSCP.

1- Communication du président et du directeur

La commission des titres de l'ingénieur, lors de sa séance plénière du 22 janvier 2009, a décidé d'habiliter l'Ecole à délivrer le diplôme d'ingénieur pour une nouvelle période de 6 ans, à compter de la rentrée universitaire 2009.

La convention CNFPT-MEEDDAT qui permet l'ouverture des écoles à la fonction publique territoriale vient d'être signée par le ministre du MEEDDAT. Elle sera signée dans les prochains jours par le président du CNFPT. Il s'agit d'une convention cadre de partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la formation d'ingénieurs territoriaux.

Cet aboutissement est à mettre à notre crédit grâce à notre pression constante sur ce dossier notamment et à notre fonctionnement en réseau avec Force Ouvrière dans la fonction publique territoriale. D'autres conventions spécifiques seront prochainement signées. La prochaine concernera le partenariat entre l'école nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT) de Montpellier et l'ENTPE. Elle portera sur la formation de professionnalisation des ingénieurs territoriaux. Elle devrait être signée en juin 2009 par le ministre et le président du CNFPT.

Le partenariat CNFPT-ENTPE est également complété par l'organisation de deux journées techniques par an, par la mise en place de formations communes dans le cadre de la formation continue et par la mise en place d'un dispositif de formation pour la préparation au concours d'ingénieur en chef territorial.

L'Ecole va délivrer pour la 1^{ère} fois en 2009, en co-habilitation, les premiers diplômes de docteurs MEGA. Ceci va lui permettre de devenir à terme, en fonction des résultats, Ecole doctorante MEGA.

Le laboratoire des sciences de l'environnement se rapproche du laboratoire d'écologie des hydrosystèmes fluviaux (LEHF) – UMR 5023 du CNRS pour devenir le laboratoire de l'écologie et des systèmes humides anthropisés.

L'Ecole a demandé que ses laboratoires fassent l'objet d'une évaluation par l'AERES.

Dans le cadre de la restructuration du service infrastructure de la défense, le ministère de la Défense veut modifier et augmenter le recrutement d'une partie de ses ingénieurs, dans le cadre de la fusion des corps d'ingénieurs du génie (Terre, Mer et Air). Ainsi, l'ENTPE est sollicitée avec d'autres écoles pour former un contingent d'ingénieurs dans le domaine des travaux maritimes et du génie également. L'ENTPE est en bonne position. Cela représenterait environ 25 à 30 ingénieurs par an, quelques uns actuellement, à la fois en formation initiale mais également en formation continue (formation dite de 2ème carrière pour les militaires).



2 – Projet stratégique

La direction de l'Ecole a présenté la version définitive du document « vocation et valeurs de l'Ecole » qui fonde son projet stratégique. Ce document affirme que l'EPSCP-ENTPE à vocation à former des ingénieurs et s'appuie pour cela sur les activités et les travaux de recherche de ses laboratoires. Ce document sera soumis au vote global sur le projet stratégique en fin d'année 2009 car le président du CA souhaite que les réflexions avancent.

Afin de définir les principaux enjeux et objectifs du projet stratégique, une large concertation est menée en interne à l'Ecole avec les enseignants, les personnels et les étudiants. Un point d'avancement de cette concertation a été présenté par Aimé Bergeron, directeur de l'équipe projet, en charge d'élaborer le projet stratégique qui sera validé au CA de décembre 2009.

L'Ecole a aussi réalisé une opération de Benchmarking avec d'autres grandes écoles, lui permettant ainsi de dégager des pistes d'évolution pour ancrer sa place dans le concert des grandes écoles.

Pour illustrer les démarches prospectives en cours, le département génie civil et bâtiment a présenté un diagnostic des activités de l'Ecole ainsi que les perspectives d'évolution et de partenariats dans le domaine du Bâtiment et de l'Habitat. La direction de l'Ecole a prévu d'étendre cette démarche à l'ensemble des autres départements. Ces réflexions serviront à la construction du projet stratégique.

Le projet stratégique doit permettre de signer le contrat quadriennal de l'EPSCP-ENTPE avec le MEEDDAT pour la période 2011-2014 par analogie au prochain contrat quadriennal pour des universités.

L'année 2010 sera donc une année de transition lors de laquelle l'ENTPE aura à prendre en charge la masse salariale de l'ensemble des personnels permanents de l'école, soit environ 181,5 ETP auxquels viendront s'ajouter les vacataires.

Comme nous l'avons rappelé dans la déclaration préalable jointe au présent compte rendu, le projet stratégique doit tenir compte de l'ensemble des besoins des employeurs (Etat, collectivités territoriales, secteur privé et para-public).

Lors du conseil d'administration du mois d'octobre 2008, nous avions demandé à la tutelle (SPES et DRH) de rédiger le cahier des charges de des besoins du MEEDDAT en terme de formation (initiale, continue et continuée).

La direction de la recherche et de l'innovation avait déjà exprimé sa commande à l'égard de la recherche à l'ENTPE. Ces éléments devront être pris en compte dans la stratégie de l'Ecole.

Commande du MEEDDAT

Le représentant du ministre d'Etat a donné lecture de la commande du MEEDDAT qui sera adressée à l'Ecole dans un document définitif au mois de mai 2009.

Les principaux points de la commande du MEEDDAT sont :

- L'EPSCP-ENTPE est une école qui a vocation à former des ingénieurs à fort potentiel scientifique et technique pour la sphère publique et pour le privé ;
- Le MEEDDAT a d'importants besoins en ingénieurs dans l'ensemble de son périmètre d'intervention notamment en environnement, prévention des risques, aménagement des territoires, économie, évaluation des politiques publiques, etc. Les recrutements ne sont pas prévus à la baisse, la commande du MEEDDAT précisera ce nombre ;
- L'EPSCP ENTPE doit avoir une forte activité de recherche qui vient soutenir la formation initiale et continue et participer au positionnement et au rayonnement de l'Ecole aux niveaux national et international ;
- L'Ecole doit avoir une dimension européenne et internationale, favoriser l'accueil d'étudiants étrangers et l'échange d'enseignants chercheurs et diffuser son savoir. Elle doit contribuer au rayonnement de la France à l'étranger ;
- L'Ecole doit développer des partenariats avec d'autres écoles, d'autres organismes de formation et des universités ;
- L'Ecole doit avoir sa place dans le RST, en particulier dans le pôle scientifique et technique de Rhône-Alpes qui réunit les organismes du RST présents dans la région et développer des partenariats de recherche, de stage, de formation ;
- L'Ecole doit maintenir sa formation à haut niveau scientifique et technique pour pérenniser son habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieurs. Elle doit continuer à former des ingénieurs dans un large spectre de thématiques pour offrir des parcours diversifiés et contribuer à la compétence collective des services. Elle doit conserver une formation dans le domaine de l'informatique (base de données, urbanisation des système géomatique). Les doubles cursus doivent être maintenus et les formations spécialisées renforcées.



- L'Ecole doit développer son offre de formation continue vers tous les acteurs. Le CSM sera maintenu à l'école tout en développant des partenariats avec d'autres établissements (écoles, IFORE) et il doit être rapidement réactivé ;
- L'Ecole doit être ouverte à la fonction publique territoriale ;
- L'Ecole doit être exemplaire dans son fonctionnement et dans son ouverture sociale ;
- L'Ecole doit diversifier ses recrutements comme d'autres grandes écoles ont su le faire.

Le président de l'AITPE a proposé que l'association prenne en charge l'expression des besoins en compétences du secteur privé pour la formation initiale, continue et continuée des ingénieurs non fonctionnaires.

3 - Questions diverses

Une grande partie de l'équipe de direction fera valoir ses droits à la retraite en 2010. La succession de ces membres a été évoquée afin d'avoir une continuité entre la construction du projet stratégique et sa mise en œuvre.

4: Calendrier 2009

Les prochains conseils d'administration de l'année 2009 auront lieu les :

9 juin, 29 septembre et 4 décembre

Renaud Balaguer et Gilles Paquier